

Objet : Aménagement de la Voie Verte Alençon – Condé sur Huisne

Caen, le 3 août 2011

Monsieur le Président,

Vous avez co-financé la réalisation de la Voie-Verte Alençon-Condé S/Huisne qui est un tronçon important de la future véloroute Paris – Le Mont Saint Michel. Je tiens à attirer votre attention sur un défaut majeur de l'aménagement de cette Voie Verte : le franchissement des barrières.

Pour interdire l'accès de la Voie Verte aux véhicules motorisés, les intersections avec les routes et chemins sont équipées de barrières. Quiconque circule à vélo sur la Voie Verte doit contourner ces barrières au moyen de chicanes aménagées tantôt à gauche, tantôt à droite de ces barrières. Or, ces passages sont mal conçus et obligent les cyclistes ou trop larges (vélo équipé de sacoches, tricycle, remorque pour enfant) ou trop longs (tandem, remorque) à mettre pied à terre, au risque d'accrocher les obstacles ou de chuter. Ce qui devrait être un plaisir devient vite une épreuve pénible.

Je comprends que la volonté de l'aménageur soit d'interdire physiquement l'accès de la Voie Verte aux quads et autres engins motorisés mais faut-il pour autant pénaliser les cyclistes ? Je pense ici également aux personnes à mobilité réduite en fauteuil et aux personnes plus lourdement handicapées qui sont utilisateurs de plein droit des Voies Vertes. Pour elles, ce type d'aménagement est en contradiction avec les lois sur l'accessibilité.

Nous, cyclistes itinérants, sommes nombreux à penser que ces barrières sont la plupart du temps inutiles. La barrière ne devrait être que symbolique avec un rappel ferme à la loi. Mais si les aménageurs tiennent à ces barrières, alors qu'il ne fassent pas supporter aux plus faibles (les cyclistes) l'indiscipline supposée des plus forts (les motorisés).

Je vous adresse en pièce jointe le courrier plus circonstancié adressé ce jour au Syndicat Mixte de l'ancien chemin de fer Alençon - Condé s/ Huisne, responsable de la Voie Verte.

En espérant que mes remarques seront prises en compte dans ce cas particulier et pour les aménagements à venir, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.